

Communiqué de presse

Pour accompagner son plan de développement, Fermentalg renforce sa trésorerie par une émission obligataire de 6,3 M€ auprès de 4 investisseurs européens

Libourne – 15 mars 2023 – Fermentalg (Euronext – FALG), expert français des microalgues, annonce avoir finalisé, en date du 14 mars, un financement par une émission d’obligations convertibles pour un montant de 6,3 M€ souscrites par quatre investisseurs européens.

Philippe Lavielle, PDG de Fermentalg, déclare : « *L’année 2023 s’annonce importante pour Fermentalg avec l’entrée en phase de production industrielle et de pré-commercialisation de notre colorant alimentaire bleu naturel BLUE ORIGINS® et plus généralement avec l’élargissement progressif des débouchés potentiels de nos différentes plateformes de produits. Dans un contexte toujours marqué à court terme par l’incertitude macroéconomique et la volatilité des marchés financiers, ce financement obligataire de 6,3 M€ nous donne des moyens supplémentaires pour servir nos ambitions de développement et saisir les opportunités d’accélération de notre croissance.* »

Principales caractéristiques de l’émission obligataire

L’émission des obligations convertibles a été décidée sur la base de la délégation consentie par l’assemblée générale des actionnaires de la Société du 15 juin 2022 au titre de sa 17^{ème} résolution. Les 6 847 828 obligations convertibles émises, d’une valeur nominale unitaire d’1 € et d’une valeur nominale globale de 6 847 828 €, ont été souscrites à 92% de leur valeur nominale, soit pour un prix de souscription global de 6,3 M€. Elles ne porteront pas intérêts et viendront à échéance le 13 mars 2026.

Le prix de souscription, libéré en numéraire, est versé en totalité au jour de la souscription. Le prix de conversion des obligations convertibles sera fonction du cours de Bourse au moment de la conversion¹ dans le respect de la règle de prix et du plafond fixés par l’assemblée générale¹. Le produit de l’émission servira à financer les besoins d’exploitation et d’investissement de la société et étendre sa visibilité de trésorerie de 18 à plus de 24 mois. Les obligations non converties sont remboursables *in fine* à 100% de leur valeur nominale au terme d’un délai de 36 mois suivant la date d’émission de l’emprunt. Les obligations sont convertibles à tout moment entre la date d’émission et le terme de l’emprunt obligataire.

À titre indicatif, si toutes les obligations convertibles étaient converties sur la base du cours de l’action Fermentalg à la clôture du 14 mars 2023², un actionnaire détenant 1,00% du capital de Fermentalg

¹ Au moins égal au montant le plus bas entre 2,50 € et 94% du plus petit des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur une période de 15 jours précédant la demande de conversion

¹ Le prix d’émission des actions doit être « au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les trois (3) dernières séances de bourses précédant la fixation du prix de l’émission éventuellement diminuée d’une décote maximale de 25%. »

² C’est à dire sur la base d’un cours de 1,51 € et un prix effectif de conversion de 1,42 € : émission de 4 818 070 actions nouvelles

avant émission et conversion de toutes les obligations verrait sa participation passer à 0,89% du capital sur une base non diluée et à 0,90% du capital sur une base diluée (compte-tenu des instruments dilutifs déjà existants au 15 mars 2023). Les actions nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront pleinement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits.

L'opération a été conseillée et structurée par Vester Finance, qui souscrit aussi à l'émission obligataire.

Facteurs de risque

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés au paragraphe 4 du document d'enregistrement universel 2021 tel que publié par la Société le 29 avril 2022 et tel que mis à jour au paragraphe 2.5 et à la note 25 du rapport financier semestriel 2022 publié par la Société le 30 septembre 2022 et disponibles sur le site internet de la Société (à l'adresse suivante : <https://www.fermentalg.com/investisseurs/rapports-financiers/>)

Le prix de conversion des obligations étant fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action, le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur conversion des obligations ne peut être déterminé avec précision au jour de l'émission des obligations.

Le tableau suivant indique différentes hypothèses de variation de la dilution en fonction de l'évolution du cours de bourse :

Tableau de sensibilité (Hypothèses données à titre purement indicatif)				
	-10%	Actuel*	+10%	2,50 €
Actions créées	5 353 411	4 818 070	4 380 064	2 913 969
Dilution sur capital existant	12,7%	11,4%	10,4%	6,9%
Impact sur 1% du capital	0,87%	0,89%	0,90%	0,93%
Dilution sur capital dilué**	11,6%	10,5%	9,5%	6,3%
Impact sur 1% du capital	0,88%	0,90%	0,90%	0,94%

* Cours de clôture du 14 mars 2023, soit 1,51€

** Sur la base des instruments dilutifs déjà existants au 15 mars 2023, à savoir les OC2020 souscrites par DDW et les BSA-OC associés et les actions gratuites - La dilution associée aux OC2020 est calculée sur la base d'un cours de conversion à 1,75€, cours qui deviendra variable en cas de conversion après le 20 juin 2023

Prospectus – Fondement de l'émission

Les obligations ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur Euronext. La présente émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers en ce qu'elle porte sur moins de 20% du capital sur douze mois glissants³ et porte sur un montant inférieur à 8 millions d'euros.

Dans le cas où les actions émises par la société, en ce compris les actions à émettre sur conversion des obligations, viendraient à représenter un volume d'actions nouvelles sur douze mois glissants

³ Les souscripteurs ont pris l'engagement de ne pas solliciter la conversion d'obligation générant, sur douze mois glissants, l'émission d'un nombre d'action supérieur ou égal à 20% des actions de la société.

approchant 20% des actions⁴, la société se réserve la possibilité d'activer l'option contractuelle de remboursement sans frais par anticipation ou de solliciter le visa de l'AMF sur un prospectus d'admission.

La 17^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 15 juin 2022 prévoit une délégation de compétence, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux membres d'une catégorie de personnes, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires, de titres financiers ou de toutes valeurs mobilières pouvant donné lieu à une ou plusieurs augmentations du capital social pour un montant nominal maximal de 600 000 € soit un nombre d'actions maximal à émettre, au visa de cette délégation, de 15 000 000 d'actions émises à la valeur nominale de 0,04 €.

La catégorie de personne bénéficiaire de la suppression du droit préférentiel de souscription comprend notamment les personnes investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « small caps » liées au secteur de la santé et/ou de l'énergie pour des montants minimum au moins égaux à 100.000 euros prime d'émission incluse par investissement ou par projet, catégorie dont font partie les investisseurs.

À propos de Fermentalg

Expert dans la recherche et l'exploitation bioindustrielle des microalgues, Fermentalg a pour objectif d'offrir des solutions durables et des produits innovants contribuant à l'élaboration de produits sains, naturels et performants. Notre métier : le développement, la production et la commercialisation de solutions durables et d'actifs issus de microalgues à destination de la nutrition, la santé et de l'environnement. Lipides nutritionnels, protéines alternatives, colorants alimentaires naturels et solutions environnementales innovantes composent l'offre présente et future de notre entreprise. L'action Fermentalg, cotée sur Euronext à Paris (FR0011271600 - FALG), est éligible au PEA-PME et au « SRD long-seulement ». Elle bénéficie d'une note *Exemplaire (85/100)* de Gaïa Research, agence de notation spécialisée dans la notation des performances ESG des PME-ETI cotées sur les marchés européens, en faveur d'un Investissement Socialement Responsable (ISR).

Plus d'informations : www.fermentalg.com



Contact Journalistes :

ACTUS finance & communication
Fatou-Kiné N'DIAYE
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 34
fndiaye@actus.fr

Contact Investisseurs :

ACTUS finance & communication
Anne-Catherine BONJOUR
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 93
fermentalg@actus.fr

⁴ Il est précisé, à toutes fins utiles, que Fermentalg peut émettre, à la date du 28 Février 2023, un nombre maximal de 8 419 541 actions en dispense de prospectus.